



Congés imposés sur des week end

Par **Julie rassat**, le **07/11/2016** à **19:02**

Bonjour,

Je suis infirmière en CDD dans la fonction publique en 7 h 30 et un week-end sur deux. J'ai décidée de démissionner pour aller vers un autre hôpital car, étant dans cet hôpital depuis 1 an et demi, ils ne comptent pas me passer en CDI tout de suite ce qui m'exaspère.

J ai annoncée aujourd'hui même à ma cadre que je partais donc le 12 décembre et que je respecte donc ma période de préavis qui est d'un mois, du 11 novembre au 11 décembre. Elle m'a donc "menacée" que si je partais vraiment, elle changera mes congés et me les imposeraient sur les week-end (normalement, je suis en congé du 28 novembre au 9 décembre). A-t'elle le droit ?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **07/11/2016** à **21:13**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...